

JUILLET 2022

NEWSLETTER // 04



Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et Marc Pouzet, Président du CÉSER ont célébré le 50^e anniversaire de la création du Conseil Économique Social et Environnemental Régional.

1972-2022 : 50^e ANNIVERSAIRE DU CÉSER RÉGION SUD

Il y a 50 ans, la loi du 5 juillet 1972 instaurait les Conseils Économiques et Sociaux Régionaux. Deuxième Assemblée régionale représentant la société civile organisée de notre région, elle est chargée de donner des avis sur les sujets de compétence régionale et d'évaluation des politiques publiques. Le CÉSER est une institution consultative et représentative des corps intermédiaires régionaux voulue par le législateur. Les réflexions conduites en son sein nourrissent le débat d'idées et alertent les élus sur des questions et attentes de la société civile dans sa grande diversité et sensibilité. A l'heure où notre société est bouleversée par de multiples crises, instabilité démocratique, crise économique, crise sanitaire... le CÉSER est essentiel par sa capacité à mobiliser les réseaux de la société civile sur l'ensemble du territoire. Il est surtout moderne car il est le miroir de notre société. Il sait faire remonter les signaux faibles et permet de cette façon d'éclairer la collectivité régionale dans les politiques publiques. Plus que jamais, les CÉSER sont essentiels à notre démocratie !

VIE INSTITUTIONNELLE //



5 JUILLET 2022, POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE

Le 5 juillet dernier, le 50^e anniversaire de la création du CÉSER a été célébré en présence du Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Renaud Muselier, du Président Marc Pouzet et des Vice-présidents du CÉSER. Un temps fort ayant été marqué par la pose d'une plaque commémorative dans le hall du CÉSER. A cette occasion, il a été rappelé le rôle central du CÉSER dans l'accompagnement des élus et des décideurs.



RAPPROCHEMENT AVEC LA RÉGION SUD : SIGNATURE D'UNE LETTRE D'INTENTION

Le CESER a reçu le Président de Région lors de son Assemblée Plénière d'avril, pour le lancement du 1^{er} acte de l'évaluation des politiques publiques régionales. A cette occasion, une lettre d'intention a été signée afin d'acter l'association du CESER à l'évaluation des politiques publiques régionales et à renforcer nos liens de travail avec la collectivité régionale.



RENCONTRE AVEC DIDIER MAMIS LE NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Marc Pouzet a reçu Didier Mamis, le nouveau Secrétaire Général pour les Affaires Régionales en région. Une première prise de contact qui a permis la présentation du programme de mandature et les travaux en cours de notre Assemblée. Rappelons que le SGAR est l'un des interlocuteurs majeurs de notre institution car il joue un rôle important dans la composition et la représentativité du CÉSER.



INAUGURATION DES LOCAUX DE LA BANQUE DE FRANCE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le président Marc Pouzet représentait le Césér Région Sud lors l'inauguration de la magnifique rénovation des locaux de la Banque de France à Marseille !

L'occasion d'échanger avec les élus et les différents responsables de l'établissement. Le CÉSER Sud reste attentif aux documents qui illustrent nos travaux et en retour la Banque de France se nourrit des travaux portés par la société civile organisée.

ZOOM SUR UN AVIS //

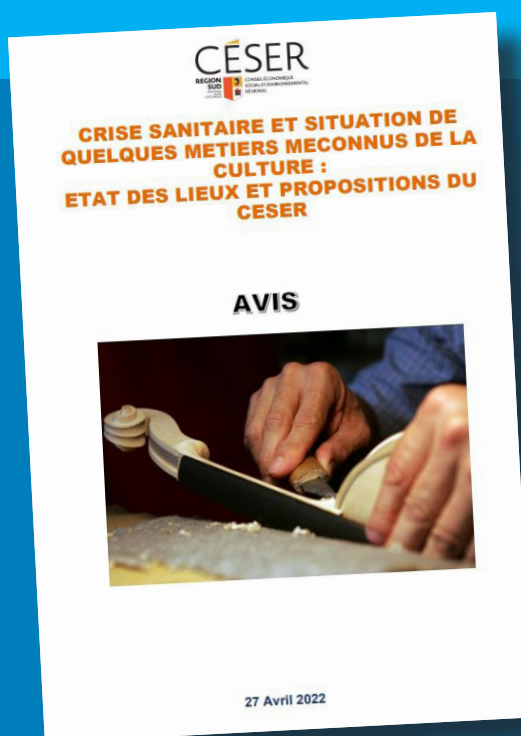
CULTURE

CRISE SANITAIRE ET SITUATION DE QUELQUES MÉTIERS MÉCONNUS DE LA CULTURE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS DU CÉSER

Le secteur culturel régional est un levier important pour l'économie régionale et pour l'attractivité touristique de notre région. Frappé de plein fouet par la pandémie de Covid 19, la fragilité, et parfois la précarité, de professions situées en périphérie du champ culturel a été mise en avant. Le CÉSER s'est donc penché sur la situation de deux métiers : les guides et les artisans d'art.

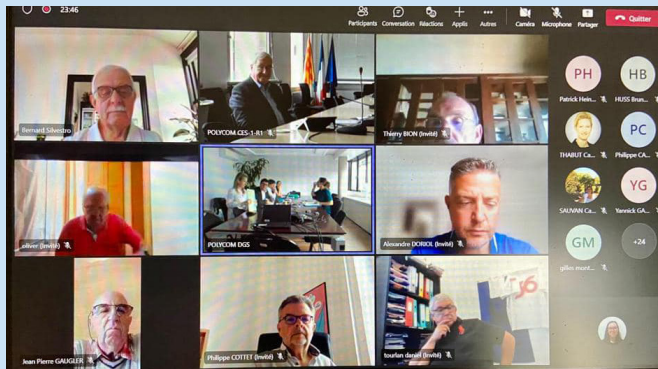
Les travaux en commission ont permis de faire des propositions :

- Besoin de reconnaissance et de visibilité pour ces métiers,
- Harmonisation des formation et mise en place d'un plan de formation qualifiante,
- Développement d'une économie liée à l'artisanat,
- Valorisation de ces métiers pour les pérenniser et répondre au risque de disparition de ces savoir-faire...



AVIS
VOTÉ

FINANCES EXAMENS DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES



Dans le cadre de l'examen du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021 et du budget supplémentaire 2022, la Commission Finances présidée par Bernard Silvestro a reçu Jean-Pierre Colin, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge des Finances et Alexandre Doriol, Président de la Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines pour la présentation générale des documents budgétaires.

La présence des élus régionaux et des services de la Région lors des Commissions permet d'échanger et d'apporter des compléments d'informations aux conseillers du CÉSER contribuant ainsi à **renforcer les liens de partenariat et de travail entre les deux institutions.**



ENVIRONNEMENT ZÉRO PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE !

En lien avec les travaux menés par le CESER Occitanie, le CESER Région Sud a apporté une contribution sur ce sujet d'importance qu'est la lutte contre la pollution plastique en mer Méditerranée.

Pour rappel, en 2030, on estime à 40% l'augmentation des plastiques en mer. **En 2050, il y aura autant de plastique que de poissons en mer. En mer Méditerranée, entre 700 et 1 400 tonnes de plastiques sont déversées chaque jour dans la mer.**

A l'échelle de notre région, plusieurs politiques régionales et actions sont menées. Ainsi, la région SUD a mis en place la « COP d'Avance » qui se décline dans le cadre du plan Climat. En outre, un programme visant le « Zéro déchet plastique en mer en 2030 » a été lancé dès 2016, avec un renforcement de son champ d'action en 2021.

Le CÉSER a formulé des préconisations en matière de lutte contre la prolifération des déchets plastiques :

- **Sensibilisation, éducation et formation** : informer les citoyens de la nocivité des plastiques, diffuser les bonnes pratiques, échanger et harmoniser les bonnes pratiques entre les collectivités
- **Du producteur au consommateur** : réduire la production de plastique, favoriser la réutilisation, valoriser les filières de recyclage, encourager le vrac
- **Innovation** : soutenir la recherche, promouvoir des actions innovantes en région, créer un observatoire sur la pollution plastique.



SPORT ENCOURAGER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUS, UN DÉFI POUR NOTRE RÉGION !



L'activité physique et sportive est déterminante pour la santé de la population régionale à tous les âges de la vie. De plus, le sport revêt une dimension sociale et citoyenne, d'insertion et d'inclusion pour tous les publics. **Les valeurs du sport contribuent également à une société plus apaisée et harmonieuse.**

Le sport peut se poser comme une forme de remède à de nombreux maux et dérives de notre société. Le CESER s'est attaché à comprendre l'état et les conditions de l'activité physique et sportive ainsi que la diffusion de ce réflexe sportif au cœur de nos territoires. Ainsi, il préconise de s'appuyer sur la Région et sur son rôle fédérateur en matière d'incitation à la pratique physique et sportive pour notamment :

- **Développer** une stratégie régionale multifactorielle pour structurer une offre adaptée aux attentes de la population,
- **Sensibiliser** les professionnels du sport et les élus à différentes problématiques (sexisme, l'égalité femme-homme, accueil de personnes en situation de handicap...)
- **Renforcer** les collaborations avec les associations œuvrant dans le domaine sportif pour rendre plus lisible l'offre de sport-santé, de sport-bien être à vocation thérapeutique,
- **Faire de l'activité physique** une « Grande Cause Régionale »,
- **Lever les freins à l'accès** à la pratique (adapter les infrastructures, faciliter les déplacements)

L'évènement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est une formidable occasion pour donner un coup d'accélérateur à la pratique du sport en région !



AVIS
VOTÉ

PROSPECTIVE DE NOUVEAUX LEVIERS D'ACTION POUR RENFORCER LA COHÉSION RÉGIONALE : UNE NÉCESSITÉ IMPÉRIEUSE !

Malgré de multiples atouts, de nombreux facteurs fragilisent notre cohésion régionale et contribuent à nourrir un sentiment d'une région à plusieurs vitesses. Différentes formes de fragmentations existent : logement, éducation, formation, richesse et pauvreté, ségrégation territoriale, désenclavement de certaines territoires, zone périurbaine et rurale...

Le CESER s'est saisi de ce sujet et a formulé plusieurs pistes pour renforcer notre cohésion régionale et proposer notamment des mesures concrètes pour y parvenir dans le :

- **Domaine social** : s'appuyer sur les observatoires sociaux, soutenir le tissu associatif, renforcer l'identité régionale, garantir l'accès à la culture pour tous ainsi qu'un égal accès aux services publics sur le territoire et pour tous, réduire les inégalités hommes/femme, réorienter les interventions « politique de la ville » ...
- **Développement économique** : face à l'absence d'écosystèmes soudés et généralisés à toute l'économie, organiser une meilleure gouvernance économique en y associant systématiquement la société civile, renforcer la coopération économique (mise en place de PTCE), investir dans une transition écologique, créer un institut des transitions, renforcer les dispositifs d'insertion des jeunes, montée en compétence des acteurs économiques
- **Plan territorial** : encourager le développement d'une gouvernance transversale (renforcer la CTAP), encourager les coopérations entre l'urbain et le rural, les zones de montagne et le littoral, faire de l'aménagement du territoire équilibré le principal critère d'investissement public... L'échelle régionale est pertinente pour la conception et la mise en œuvre de certaines politiques pour renforcer la cohésion régionale et réduire les inégalités spatiales, sociales et économiques pour se projeter à horizon 2050.

HISTORIQUE DE LA CRÉATION DES CESER

1954

Création des Comités d'Expansion Economiques (CEE) dans chaque région avec pour objectif de favoriser le développement économique de chaque territoire via des études et du conseil. Ils étaient un relais nécessaire entre l'Etat et les départements, les élus locaux et le monde socio-économique.

1964

Création des Commissions de Développement Régional (CODER) qui réunissent les représentants des collectivités locales, des organisations professionnelles et syndicales, des personnalités qualifiées. Elles préfigurent les futures assemblées consultatives régionales.

1972

Naissance des Comités Économiques et Sociaux (CES) le 5 juillet 1972 par la loi n° 72-619 qui institua un nouvel échelon administratif de dimension régionale : les Etablissements Publics Régionaux (EPR). Les CES sont des organes consultatifs chargés de donner des avis sur des sujets de compétence régionale ou bien à la demande de la région. Ses membres sont désignés selon des modalités fixées par décret pris en Conseil d'État et représentent des « organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif ».

1982

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions marque une étape décisive dans la décentralisation et dans la reconnaissance du fait régional. Cette loi confirme les Comités Économiques et Sociaux (CES) au sein des régions.

1986

1ère élection du Conseil Régional au suffrage universel direct. La Région, collectivité territoriale à part entière, affirme sa présence dans la vie locale et dans la construction de l'avenir régional.

La pérennité des Comités Economiques et Sociaux est assurée. Ils deviennent l'Assemblée Consultative auprès du Conseil Régional et du Président du Conseil Régional.

1992

Loi du 6 février 1992 transforme les Comités Économiques et Sociaux (CES) en Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESER).

2010

Avec la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement, la composition des Conseils Économiques et Sociaux est modifiée afin que les acteurs environnementaux y soient mieux représentés. Ils deviennent ainsi Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER).

2015

En application de la loi pour une Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les CESER voient conforter leur « contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales ».

Les Présidents du CESER Région Sud depuis sa création

- Paul Augier** - Président de 1972 à 1992
- Henri Mercier** - Président de 1992 à 2001
- Jean-Paul Viti** - Président de 2001 à 2013
- Gérard Bonnet** - Président de 2013 à 2017
- Marc Pouzet** - Président depuis 2018